

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 14 décembre 2020 à 19h52 à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Pierre Lafond est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19h52 et s'adresse au public. Elle remercie le personnel de la santé pour leur bravoure, leur force et leur détermination. Elle remercie également les commerçants, les policiers, le service incendie et les employés municipaux et souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.

RÉSOLUTION NO. 2020-372

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2020

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Madame la mairesse Nadine Brière

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.3) Adjudication – Contrats d'assurances de dommages – Ville de Sainte-Adèle – terme 2020 – FID-2020-01

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 14 décembre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-373

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2020, de la séance d'ajournement du 18 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2020, de la séance d'ajournement du 18 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur**

Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2020, de la séance d'ajournement du 18 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-374

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2021, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
18 janvier 2021	19 h
15 février 2021	19 h
15 mars 2021	19 h
19 avril 2021	19 h
17 mai 2021	19 h
21 juin 2021	19 h
19 juillet 2021	19 h
16 août 2021	19 h
20 septembre 2021	19 h
4 octobre 2021	19 h
15 novembre 2021	19 h
13 décembre 2021	19 h

QUE le calendrier soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2020-375

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Janvier 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE convenir que la séance du conseil du 18 janvier 2021 se tiendra en visioconférence (zoom) et que le public pourra y assister en cliquant sur un lien zoom disponible sur le site internet de la ville, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 18 janvier 2021	19h

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2020-376

Autorisation de signature – Mainlevée – Vente pour taxes 1997 (2JLR)

ATTENDU le préavis de vente pour taxes publié le 8 juillet 1997 sous le numéro 1 185 084;

ATTENDU la demande de Me Sébastien Voizard, notaire, d'obtenir une mainlevée pour sa cliente 2JLR;

ATTENDU QUE toutes les taxes ont été acquittées à ce jour;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de l'acte de mainlevée;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2020-377

Emprunt temporaire – Perception des taxes et compensations 2021

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut, de prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires, si requises, pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2021 ;

QUE la trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents requis.

RÉSOLUTION NO. 2020-378

Utilisation du fonds de roulement – Financement temporaire – Année 2021

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Brazeau, trésorière, datée du 2 décembre 2020 relativement à l'utilisation du fonds de roulement financement temporaire pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil approuve le solde non engagé du fonds de roulement au courant de l'année 2021 pour réduire le recours à la marge de crédit.

RÉSOLUTION NO. 2020-379

Acquisitions d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2021

ATTENDU la recommandation transmise le 2 décembre 2020 par madame Julie Brazeau, trésorière, concernant l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement et ce, pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement, dans le cadre de tous les projets dont la dépense limite est prévue par l'article 3.6 du *Règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, pour un montant n'excédant pas 250 000\$;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer les acquisitions d'immobilisations lorsque nécessaire à même le fonds de roulement, selon les périodes de remboursement suivantes :

- | | |
|---|--------|
| - Équipements de bureau incluant toutes dépenses connexes : | 3 ans |
| - Mobilier de bureau, de communication et tous les autres équipements : | 5 ans |
| - Travaux de réfection de bâtiments : | 10 ans |

RÉSOLUTION NO. 2020-380

Emprunts temporaires – Règlements 1296 et 1297

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants:

RÈGLEMENT 1296

Règlement 1296 décrétant un emprunt de 120 000 \$ pour faire préparer des études, plans et devis pour la réfection des infrastructures de la rue Saint-Georges y incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 120 000 \$

Montant autorisé : 120 000 \$

RÈGLEMENT 1297

Règlement 1297 décrétant un emprunt de 410 000 \$ pour faire préparer des études, plans et devis pour la mise aux normes de l'usine d'épuration Mont-Rolland y incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 410 000 \$

Montant autorisé : 410 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu des règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2020-381

Autorisation de dépenses – Renouvellement de contrats et applications logiciels 2021

ATTENDU les dispositions du paragraphe 6 de l'article 573.3 de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU le rapport rédigé par madame Josianne Tremblay, trésorière adjointe daté du 10 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le renouvellement des contrats annuels 2021 pour l'entretien des applications des logiciels par le fournisseur PG Solutions pour une somme de 90 277,22 \$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2020-382

Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux – rues Morin et Rolland

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 129 088 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NO. 2020-383

Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux – Pont Alary sur la rue St-Joseph

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de approuve les dépenses d'un montant de 69 027.54 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NO. 2020-384

Autorisation de dépense – Frais d'agence Lafond Gestion

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 12 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de la recommandation et autorise le Service de la trésorerie à procéder au paiement des frais d'agence à Lafond Gestion pour les deux volets suivants :

- 1^{er} volet : Consultation (Placement temporaire), 13 411 \$ plus taxes
- 2^e volet : Placement d'embauche permanente, 14 631,68 \$ plus taxes

RÉSOLUTION NO. 2020-385

Autorisation de signature – Lettre d’entente CBC#3 – Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN)

ATTENDU le contexte actuel en lien avec la pandémie;

ATTENDU les bureaux municipaux fermés exceptionnellement le 23 décembre 2020;

ATTENDU la volonté des parties de reconnaître le travail des employés de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d’entente CBC#3 à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2020-386

Autorisation de signature – Lettre d’entente CBU#2 – Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle (CSN)

ATTENDU le contexte actuel en lien avec la pandémie;

ATTENDU les bureaux municipaux fermés exceptionnellement le 23 décembre 2020;

ATTENDU la volonté des parties de reconnaître le travail des employés de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d’entente CBU#2 à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs des cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2020-387

Autorisation de signature – Lettre d’entente #8 – Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – Section bibliothèque

ATTENDU le contexte actuel en lien avec la pandémie;

ATTENDU les bureaux municipaux fermés exceptionnellement le 23 décembre 2020;

ATTENDU la volonté des parties de reconnaître le travail des employés de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente #8 à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – section bibliothèque et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2020-388

Autorisation de signature – Lettre d'entente #3 – Syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU le contexte actuel en lien avec la pandémie;

ATTENDU les bureaux municipaux fermés exceptionnellement le 23 décembre 2020;

ATTENDU la volonté des parties de reconnaître le travail des employés de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente #3 à intervenir entre le syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2020-389

Autorisation – Progression d'échelon

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Simon Filiatreault, directeur général daté du 14 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport afin que :

- Monsieur Yann Lampron progresse à l'échelon 2 de la classe 5 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* actuellement en vigueur, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2021;

- Monsieur Patrick Ouellette progresse à l'échelon 4 de la classe 5 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* actuellement en vigueur, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2021;
- Monsieur Vincent Bélanger progresse à l'échelon 3 de la classe 4 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* actuellement en vigueur, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2021.

RÉSOLUTION NO. 2020-390

Autorisation – Grille salariale des cadres 2021

ATTENDU QUE la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* viendra à échéance le 31 décembre 2020;

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Simon Filiatreault, directeur général, daté du 11 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise une indexation de la structure salariale au marché de 1.5% et une augmentation en lien avec l'IPC de 1.43%, et ce à partir du 1^{er} janvier 2021.

RÉSOLUTION NO. 2020-391

Autorisation de signature – Entente intermunicipale pour le service de déneigement du chemin du Lac-Bouchette – 2020 à 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine l'entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Morin-Heights, représentée par monsieur Sacha Desfossés, directeur du Service des travaux publics de Morin-Heights, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution;

QUE monsieur Patric Lacasse soit autorisé à signer l'entente intermunicipale pour le service de déneigement du chemin du Lac-Bouchette, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2020-392

Demande de permis de voirie – Année 2021

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir une permission de voirie du ministère pour intervenir sur les routes, propriétés du ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère, de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics ou en son absence, un contremaître, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

De plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

RÉSOLUTION NO. 2020-393

Demande d'autorisation de dépassement des coûts – Travaux de reprofilage de fossés et des accotements – TP-2019-007

ATTENDU la résolution 2019-395 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 pour les travaux de reprofilage de fossés et des accotements;

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 4 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à défrayer la somme additionnelle requise au contrat d'un montant de 40 846,67\$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 1250 remboursable sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2020-394

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final, pour les travaux pour un système d'adduction d'eau potable du Mont-Gabriel au secteur Entremonts, soit un montant de 79 614,52\$, taxes incluses (GEN-2018-020), à la compagnie *Les Entreprises*

Doménick Sigouin inc., et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1254 et à la TECQ 2019-2023.

DE procéder au paiement #4 (définitive travaux 2019 et provisoire travaux 2020), pour les travaux de réfection aqueduc et égout sur le chemin Notre-Dame, soit un montant de 191 657,55\$, taxes incluses (GEN-2019-013), à l'entreprise *Daniel Fillion Excavation inc.*, et que ce paiement soit effectué à même les règlements d'emprunt 1235, 1235-1 et 1235-2;

DE procéder au paiement #3 (provisoire), pour les travaux de réfection du ponceau et talus Dumouchel, soit un montant de 6 131,51\$, taxes incluses (GEN-2020-015), à la compagnie *David Riddell Excavation/Transport* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1238;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2020-395

Remise garanties financières – Protocole d'entente pour le développement de la rue du Valais

ATTENDU la recommandation transmise par madame Louise Yale, chargée de projets des Services techniques, datée du 7 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder au remboursement des garanties financières déposées, soit un montant de 229 613,79\$ taxes incluses au promoteur Gestion Gilles Laurence Ltée.

RÉSOLUTION NO. 2020-396

Demande de subvention AIRRL au programme PAVL du MTQ – Travaux de réfection routière sur le chemin de Deauville

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des transports du Québec (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE les travaux visent la réfection routière sur le chemin de Deauville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;

QUE le conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le conseil mandate le directeur adjoint des Services techniques afin de préparer et signer tout document requis à la demande de subvention.

RÉSOLUTION NO. 2020-397

Autorisation de signature – Entente de règlement relative à une indemnité pour la stabilisation du talus rue Dumouchel avec le MTQ

ATTENDU la résolution 2020-226 adoptée par le conseil lors de la séance d'ajournement du 21 juillet 2020 pour les travaux de réfection du ponceau et talus rue Dumouchel;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre le ministère des transports du Québec (MTQ) et la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse à signer, pour et au nom de la ville, l'entente de règlement relative à une indemnité pour la stabilisation du talus rue Dumouchel, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2020-398

Décision du conseil – Demande de dérogation mineure

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 2 décembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante:

Résolution du CCU – 2020-118

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1235-1237 place des Colverts** afin de permettre que pour le bâtiment accessoire existant (garage), que la marge latérale soit de 1,43 mètres alors que le règlement en zone VI-004 exige 2 mètres et que la superficie du bâtiment soit de 61,8 mètres carrés alors que le règlement autorise un maximum de 60 mètres carrés et ainsi permettre de régulariser l'implantation bâtiment accessoire existant.

Le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Adam Masson-Godon arpenteur-géomètre sous le numéro 6317 de ses minutes, daté du 25 septembre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-399

Renouvellement d'un membre – Comité consultatif en urbanisme

ATTENDU QUE le mandat d'un membre du comité consultatif en urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le mandat de monsieur François Thibault, à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme, et ce, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

RÉSOLUTION NO. 2020-400

Autorisation de signature – Occupation du domaine public, Lac Pilon

ATTENDU qu'une demande d'autorisation permanente d'occupation du domaine public a été formulée par monsieur Nicolas Jacques;

ATTENDU la recommandation de madame Isabel Roberge, technicienne à l'environnement, datée du 23 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle permette une occupation permanente du domaine public à compter de la date de la signature de l'entente pour l'installation d'un quai flottant sur le lot 5 066 156, propriété de la ville, au Lac Pilon;

QU'une entente quant à l'autorisation d'occupation permanente du domaine public intervienne entre monsieur Nicolas Jacques et la Ville et que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer cette entente pour la Ville;

QUE l'entente prévoit que le règlement d'urbanisme s'applique;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2020-401

Subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2019 – Respect des engagements

ATTENDU la résolution 2019-092 concernant la demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour la bibliothèque municipale;

ATTENDU la résolution 2019-095 concernant l'autofinancement dans le cadre de la subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2019;

ATTENDU la demande du 12 novembre du ministère que la ville confirme son engagement à réaliser les acquisitions nécessaires pour respecter la Convention d'aide financière – projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020;

ATTENDU le rapport de madame Sylvie Caron, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 26 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la bibliothèque à réaliser les acquisitions de 320\$ d'ici le 31 décembre 2020 permettant de respecter les termes de la convention avec le ministère de la Culture et des Communications.

RÉSOLUTION NO. 2020-402

Reconduction – Entente avec la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Gestion de la Place des citoyens

ATTENDU la résolution 2020-053 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 février 2020 relativement à la reconduction de l'entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la gestion de la Place des citoyens;

ATTENDU QUE l'entente vient à échéance le 31 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de reconduire l'entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la gestion de la Place des citoyens, selon les termes inscrits au protocole d'entente, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques à signer, pour et au nom de la ville, le protocole d'entente, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2020-403

Demandes de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 1^{er} décembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organismes locaux :

Action Environnement Lac Sainte-Adèle (lac Rond)
Escouade pour l'enfance (ancien nom : Ensemble pour l'enfance)

Organisme régional :

Nourri-Source Laurentides

RÉSOLUTION NO. 2020-404

Abrogation des résolutions 2014-126 et 2018-137 – Politique de la bibliothèque Claude-Henri-Grignon

ATTENDU les résolutions 2014-126 et 2018-137 adoptées respectivement lors de la séance ordinaire du 22 avril 2014 et de la séance ordinaire du 16 avril 2018 relativement à l'approbation de la politique de la bibliothèque Claude-Henri-Grignon;

ATTENDU la recommandation transmise par madame Sylvie Caron, responsable de la bibliothèque Claude-Henri-Grignon du Service des loisirs, datée du 2 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les résolutions 2014-126 et 2018-137 soient abrogées;

QUE la responsable de la bibliothèque soit chargée de modifier et d'appliquer la politique et d'informer le conseil de toutes modifications de celle-ci.

RÉSOLUTION NO. 2020-405

Approbation – Plan directeur des parcs

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 8 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le plan directeur des parcs et espaces verts, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2020-406

AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1300 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2020-407

Règlement 1298 – Décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2021 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1298 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2021, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2020-408

Règlement 1281-1 amendant le règlement 1281 relatif aux fausses alarmes – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1281-1 amendant le règlement 1281 relatif aux fausses alarmes, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2020-409

Règlement 1299 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection et aménagement du garage municipal – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le règlement 1299 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection et aménagement du garage municipal, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2020-410

Règlement 1287-1 amendant le règlement 1287 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1287-1 amendant le règlement 1287 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 220 000\$, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2020-411

Modifications du règlement 1219-1 – Annulation du solde résiduaire

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 1219-1 afin d'attribuer les montants aux sources de financement appropriées;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a décrété, par le biais du règlement numéro 1219, une dépense de 960 000\$ et un emprunt de 960 000\$ pour payer le coût d'acquisition d'une camionnette, d'un véhicule pour le déneigement, d'une pelle hydraulique et d'autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour l'état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'article 2 du règlement numéro 1219-1 est remplacé par le suivant :

« Le titre du règlement 1219 est remplacé par le suivant :

« Règlement décrétant un emprunt de 480 083\$ pour payer le coût d'acquisition d'une camionnette, d'un véhicule de déneigement et d'autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour l'état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique, incluant les frais inhérents, les taxes et imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 500 373\$ »;

QUE l'article 4 du règlement numéro 1219-1 est remplacé par le suivant :

« L'article 2 est modifié par le texte suivant :

« La Ville de Sainte-Adèle est autorisée à dépenser un montant de 500 373\$, à emprunter un montant de 480 083\$ et affecter la somme de 20 290\$ du fonds général pour les fins du présent règlement, incluant les achats, les frais inhérents, les frais de financement, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'annexe A révisé du présent règlement en date du 14 août 2020 »;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 393 864,73\$ pour la période du 7 au 13 novembre 2020.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 178 014,55\$ pour la période du 14 au 20 novembre 2020
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 705 864,41\$ pour la période du 21 au 27 novembre 2020
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 3 343 611,95\$ pour la période du 28 novembre au 4 décembre 2020
- e) Liste des comptes à payer au montant de 1 182 278,67\$ pour le mois d'octobre 2020

- f) Engagements au montant de 315 676,48\$ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020.
- g) Engagements au montant de 80 131,05\$ effectués en novembre 2020 pour l'année 2021
- h) Liste au montant de 30 647,33\$ du mois de novembre des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt des décisions de la Cour Supérieure et Cour d'appel – Enquête en éthique et déontologie en matière municipale

Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Nadine Brière, mairesse
Roch Bédard, conseiller district 2
Robert Bélisle, conseiller district 3
Martin Jolicoeur, conseiller district 4
Frédérique Cavezzali, conseillère district 5

Dépôt délégation de pouvoir - Règlement 1203 - Embauche d'une surnuméraire à la bibliothèque

Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* – Année 2020

Dépôt rapport – Disposition de biens meubles – Novembre 2020

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la conseillère Frédérique Cavezzali et messieurs les conseillers, Roch Bédard, Robert Bélisle ainsi que Martin Jolicoeur s'adressent au public en souhaitant de joyeuses fêtes aux citoyens et de bien faire attention à eux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que le directeur général répondent aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2020-412

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h32.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Senécal

Me Audrey Senécal, Greffière et directrice des Services juridiques